

PROPOSITION D'ACTUALITÉ SUR L'AIDE MOBILITÉ (PIV) SITE INTERNET PARTENAIRE

Date : octobre 2019

Périmètre géographique : région AURA

Aide à la mobilité : 1 000 € pour vous aider à vous installer près de votre (futur) lieu de travail !

Vous déménagez pour...

- > vous rapprocher de votre lieu de travail ou de formation
- > saisir une nouvelle opportunité professionnelle et vivre au plus près de votre nouvel emploi

Et vous êtes salarié(e) ou titulaire d'une promesse d'embauche dans une entreprise du secteur privé et votre revenu est inférieur à 1,5 fois le SMIC

FAITES LE TEST D'ÉLIGIBILITÉ

pour bénéficier de **l'aide mobilité de 1000 €**

Cette aide est valable jusqu'à 3 mois après la date d'effet du bail et sans aucun justificatif de dépenses.

Simple et rapide : la demande d'aide se fait en ligne !

L'aide mobilité vient compléter l'offre existante :

- > [Garantie gratuite de loyer Visale](#), pour rassurer votre futur propriétaire
- > [Subvention jusqu'à 100 € par mois avec l'AIDE MOBILI-JEUNE®](#) pour alléger le montant du loyer des alternants,
- > [Financement du dépôt de garantie avec l'AVANCE LOCA-PASS®](#) pour permettre le versement immédiat
- > [Prise en charge de frais complémentaires avec l'aide MOBILI-PASS®](#) en cas de mobilité géographique

Ces aides sont soumises à conditions et octroyées sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Elles sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par la réglementation en vigueur. Pour connaître les modalités, consultez le site actionlogement.fr

Proposition de bannières multiformats

Lien directionnel inséré dans la bannière

Format 728 X 90



**Et si vous habitez
près de votre (futur) travail ?**

ActionLogement